



Société anonyme au capital de € 27 640 648
Siège social : 16-18 rue Chalgrin – 75016 Paris
B 300 702 305 RCS Paris
Lectra.com

Résultat des votes des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2009

Assemblée Générale Ordinaire :

- 51 actionnaires sont présents, représentés, ou ont voté par correspondance et possèdent ensemble 20 803 541 actions (soit 74,06 %) sur les 28 088 504 actions ayant le droit de vote après déduction de 407 010 actions détenues en propre par la société. Le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote requis pour les délibérations est donc atteint.
- Sur les 20 803 541 actions, 452 566 actions sont assorties d'un droit de vote double et 20 577 258 actions sont assorties d'un droit de vote simple ; le nombre total de voix est donc de 21 029 824.
- Résultat des votes :
 - 1^{ère} résolution (approbation des comptes sociaux 2008): adoptée avec 21 029 724 voix pour (99,99 %) et 100 voix contre.
 - 2^{ème} résolution (approbation des comptes consolidés 2008): adoptée avec 21 029 724 voix pour (99,99 %) et 100 voix contre.
 - 3^{ème} résolution (quitus aux administrateurs) adoptée avec 20 890 948 voix pour (99,34 %) et 138 876 voix contre (0,66 %).
 - 4^{ème} résolution (affectation du résultat de l'exercice 2008) : adoptée avec 21 029 724 voix pour (99,99 %) et 100 voix contre.
 - 5^{ème} résolution (approbation du montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés) : adoptée avec 20 890 948 voix pour (99,34 %) et 138 876 voix contre (0,66 %)
 - 6^{ème} résolution (conventions et engagements visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce) : adoptée avec 15 522 164 voix pour (99,99 %) et 100 voix contre, étant précisé que Monsieur Daniel Harari, en sa qualité de personne intéressée relative à ces deux conventions entre Lectra SA et deux de ses filiales détenues à 100%, n'a pas pris part au vote
 - 7^{ème} résolution (jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2008) : adoptée avec 20 890 948 voix pour (99,34 %) et 138 876 voix contre (0,66 %)
 - 8^{ème} résolution (renouvellement du programme de rachat d'actions annuel) : adoptée avec 20 183 527 voix pour (95,98 %) et 846 297 voix contre (4,02 %)
 - 9^{ème} résolution (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales) : adoptée avec 21 029 724 voix pour (99,99 %) et 100 voix contre.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- 51 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance et possèdent ensemble 20 803 541 actions (soit 74,06 %) sur les 28 088 504 actions ayant le droit de vote après déduction de 407 010 actions détenues en propre par la société. Le quorum du quart des actions ayant le droit de vote requis pour les délibérations est donc atteint.
- Sur les 20 803 541 actions, 452 566 actions sont assorties d'un droit de vote double et 20 577 258 actions sont assorties d'un droit de vote simple ; le nombre total de voix est donc de 21 029 824.
- Le Conseil d'Administration a exposé dans son rapport à l'AGE les raisons pour lesquelles il recommandait aux actionnaires de voter contre la première résolution, obligatoire en application de l'Article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce.
- Résultat des votes :
 - 1^{ère} résolution (délégation au Conseil d'Administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés en application de l'Article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce) : rejetée par 20 031 083 voix contre (95,25 %) et avec 998 741 voix pour (4,75 %).
 - 2^{ème} résolution (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales) : adoptée à l'unanimité des 21 029 824 voix.